

## **Une charge déraisonnable**

Texte, interprétation et musique **Silvia Guerra**

Mise en scène **Isabelle Paternotte**

Lumières **Clément Papin**

Production **La Charge du Rhinocéros**

Silvia Guerra se définit comme « accordéoniste tout terrain ». Elle apprend son métier sur le tas, comme bon nombre d'artistes. Et après 10 ans sur les routes, elle décide de poser ses valises en Belgique en 2011. Parce qu'indépendamment d'elle-même, Silvia est italienne.

En 2013, elle accepte de se faire engager sous contrat Art 60 pour travailler avec une ASBL culturelle. Et là, comme un pot de fleurs qu'on ramasserait sur le coin de la figure, tombé depuis les hauteurs du Palais de Justice, Silvia reçoit un ordre de quitter le territoire. Parce qu'étonnamment, cette



mesure est aussi réservée aux Européens. En application de la directive 2014/38 du parlement européen qui permet d'éloigner les ressortissants d'états membres « **s'ils deviennent une charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale** » d'un autre état membre. Silvia Guerra, comme 5913 autres ressortissants européens entre 2012 et 2014, se voit sommée de quitter le territoire.

Alors, Silvia pose son accordéon, et joue cette fois-ci avec les mots. Ça veut dire quoi, être une charge ? Et ça veut dire quoi : être déraisonnable ?

Elle se défend avec malice, en urgence et sans demi-mots, avec ces armes de toujours : l'(auto)dérision et sa parole d'artiste. Comme quoi, l'ironie et l'humour, c'est aussi quelque chose de sérieux...

A l'instar d'un Pie Tshibanda et de son **Fou noir au pays des blancs**

également créé par la Charge du Rhinocéros, Silvia Guerra décide de parler et de se raconter sans misérabilisme. Tout en disant un grand oui à la vie, elle rappelle les valeurs de mixité et partage qui sont censées définir l'Europe.

Elle fait avec **Une charge déraisonnable**, un spectacle salubre et d'utilité publique.

### **Petit bréviaire de conseils de Silvia Guerra au cas où vous recevriez un ordre de quitter le territoire**

- 1- Dès que prenez connaissance de votre expulsion la première chose à faire c'est de... RESPIRER ;
- 2- Ne communiquez pas vos angoisses à vos proches, car ils vont vous faire des questions du genre « Qu'est-ce que tu as fait ? » Ou « Qu'est-ce que tu vas faire ? » Pire, dans le cas où vous auriez un enfant, il vous dira : « Qu'est-ce que on a fait ? ». Comme vous n'aurez pas de réponses immédiates à ses questions, mieux vaut les éviter... ;
- 3- Allez voir un bon juriste pour qu'il vous explique ce que vous arrive et qu'il vous confirme que ce n'est pas une blague, ni de la science-fiction ;
- 4- Achetez-vous un stock des mouchoirs. Votre quotidien va subir des changements professionnels / économiques / énergétiques / diététiques, et il y a franchement de quoi pleurer un bon coup ;

[...]